

COMMUNE DE COSSÉ EN CHAMPAGNE
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU
JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015 A 20H30

Date de convocation : 18/08/15

Date d'affichage : 18/08/2015

Conseillers en exercice : 11

Présents: 9 Votants: 11

L'an deux mil quinze, le dix-sept septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Claude MORAND, Maire.

Etaient présents : MMES M-C MORAND, C. DAVID, et Mrs Ch. HERBERT, R. OGER, M. BAUDOUIN, G BELAIR, S. COIGNARD, St. FOUCHER, et J-F GARREAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: S. FOURMOND, laquelle a donné son pouvoir à Sébastien COIGNARD et J-J LISSILLOUR, lequel a donné son pouvoir à Stéphane FOUCHER ;

Marie-Jo MESNIL, secrétaire de mairie assistait également à la présente séance.

1 Approbation du compte rendu de la séance du jeudi 4 juin 2015 à l'unanimité.

2 Présentation par Michel Joly des actions accomplies dans le cadre de la destruction des nuisibles;

Michel JOLY, responsable de la destruction des nuisibles sur la commune de Cossé en Champagne, fait le rapport des actions accomplies ces douze derniers mois. Dix renards et une trentaine de ragondins ont été détruits ;

Trois constats importants sont à souligner :

Les renards sont contaminés par la gale, maladie contagieuse aux chiens ;

Grande invasion de rats sur tout le territoire ;

Un grand nombre de chiens sont en divagation de manière récurrente et provoquent des dégâts dans les élevages;

Le conseil charge Mme le Maire de diffuser un message dans la babillarde pour rappeler les responsabilités qui incombent aux propriétaires des chiens et autres animaux en cas de divagation.

3 Vente d'un tronçon de chemin rural dit « de la Vollerie » à Mr Martial DZIURDA ;

Considérant le chemin d'accès de la Vollerie, communal jusqu'aux parcelles situées derrière les bâtiments appartenant à Mr Dziurda ;

Considérant la demande de Monsieur Dziurda pour acquérir le tronçon du chemin, pour la partie qui traverse sa propriété et dessert ses parcelles.

Considérant que ce tronçon de chemin ne dessert que des parcelles appartenant à Monsieur DZIURDA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

donne son accord pour vendre à Monsieur Martial DZIURDA de la Vollerie à Cossé en Champagne, le tronçon du chemin rural dit de « la Vollerie » qui traverse sa propriété, pour les parties comprises entre les parcelles 432-540-535-538-536-537 et 539 de la section B.

La vente sera consentie au prix de 0.20 euros le m² ;

Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4 Admission en non-valeur au profit de Patrick CHAPEAU, décédé ;

Le Conseil Municipal,

Considérant les démarches entreprises par Mme la Trésorière pour recouvrer les loyers impayés auprès de Monsieur Patrick Chapeau ;

Considérant que ce dernier a laissé une dette à son décès d'un montant de 4126.50 € pour le budget communal et 770.68 € pour le budget annexe assainissement ;

Considérant la demande de Mme la Trésorière pour la mise en non-valeur de toute la dette ;

Donne son accord pour mettre en non-valeur les sommes de 4126.50 € au budget communal et 770.68 € au budget annexe assainissement au profit de Monsieur Patrick CHAPEAU.

Autorise Mme le Maire à signer tous les documents se référant à cette affaire.

5 Formation des élus :

Vu l'article L2123-12 du CGCT, les membres du conseil municipal peuvent bénéficier d'une formation adaptée à leur fonction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord pour financer la formation aux élus dans le cadre de leurs fonctions,

Ouvre les crédits à ce titre dans la limite de 20 % du montant total des indemnités pouvant être allouées aux élus de la commune.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune sera annexé au compte administratif après débat annuel.

Autorise Mme le Maire à signer tous les documents se référant à cette affaire.

6 Présentation et délibération sur le rapport d'activité Assainissement eaux usées de la commune ;

Après lecture par Mme le Maire du rapport annuel d'activité de l'année 2014 sur le prix et la qualité du service public assainissement eaux usées du bourg,

Le conseil approuve ledit rapport à l'unanimité.

7 Présentation et délibération sur les rapports d'activité de la CCPMG

- **le rapport annuel d'activités 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des DECHETS**

Après lecture par Mme le Maire du rapport annuel d'activité de l'année 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Le conseil approuve ledit rapport à l'unanimité.

- **le rapport annuel d'activités 2014 du SPANC**

Après lecture par Mme le Maire du rapport annuel d'activité de l'année 2014 sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif,

Le conseil approuve ledit rapport à l'unanimité.

Christian Herbert informe le conseil que les prochains contrôles de tous les assainissements autonomes reprendront en 2016.

8 Autorisations du Droit des Sols - ADS – Instruction des documents d'urbanisme - Répartition charges service commun ADS et modification de compensation

Mme le Maire informe le conseil :

- de la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des permis de construire et autres dossiers d'urbanisme.
- De la proposition de la com-com, dans le cadre de la mutualisation des services, de prendre en charge cette fonction moyennant une compensation financière.

Le Conseil Municipal,

Préambule :

- Vu la loi du 27 mars 2014 pour l'Accès au Logement pour un Urbanisme Rénové (A.L.U.R) qui met fin à la mise à disposition des services de l'Etat aux communes pour l'instruction des autorisations liées au droit des sols, pour les communes membres d'un EPCI regroupant au moins 10 000 habitants et couvertes par un PLU, POS , à compter du 1er juillet 2015, et pour celles couvertes par une carte communale au 1er janvier 2017,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-4-2 qui dispose qu'en dehors même des compétences transférées, il est possible à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres de se doter de service commun, notamment pour l'instruction des décisions prises par le maire au nom de la communes,
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R 423-15 qui prévoit que les communes peuvent charger l'EPCI d'instruire les demandes d'urbanisme en matière de droit des sols et qui permet donc d'envisager la création par la communauté de communes d'un service commun d'instruction des actes et autorisation d'urbanisme,

- Considérant, qu'en matière d'occupation des sols, le Maire, au titre de son pouvoir de police spéciale, est seul compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme, soit en son nom et pour le compte de la commune si celle-ci est couverte par un document d'urbanisme (PLU-POS- Carte communale), soit en l'absence de tels documents, au nom de l'Etat,
- Considérant la volonté des élus de construire un schéma de mutualisation s'inscrivant dans une logique de solidarité intercommunale afin de rationaliser et d'améliorer le service public rendu à l'usager,
- Vu la décision, à l'unanimité, du conseil communautaire du Pays de Meslay Grez de mars 2015 **de créer un service commun qui sera chargé de réaliser cette instruction pour le compte des communes concernées** (Ce service sera géré en partenariat avec celui de la communauté de communes du Pays de Château Gontier à compter du 1^{er} juillet 2015 et partenariat avec la CC du Pays de Craon à compter du 1^{er} janvier 2016),

Communes concernées au 1 ^{er} juillet 2015	Communes concernées au 1 ^{er} janvier 2017
	Arquenay
Ballée	Ballée
Bazougers	Bazougers
	Beaumont Pied de Boeuf
Bouère	Bouère
Le Buret	Le Buret
	Cossoé en Champagne
Epineux Le Seguin	Epineux Le Seguin
Grez en Bouère	Grez en Bouère
Maisoncelles	Maisoncelles
Meslay du Maine	Meslay du Maine
Saint Brice	Saint Brice
	Saint Charles la Forêt
Saint Denis du Maine	Saint Denis du Maine
Saint Loup du Dorat	Saint Loup du Dorat
Villiers Charlemagne	Villiers Charlemagne
12 communes	16 communes

- Vu le coût annuel forfaitaire du service qui est évalué à 50 000€ par ETP (valeur 2015 et 2016) soit pour la CCPMG 25 000 euros puisque le besoin, au démarrage est estimé à 0.5 ETP, (pour 2015 ; démarrage du service au 1^{er} juillet, le coût à charge des communes est de 12 500€, le temps de préparation de la mise en œuvre du service, estimé à un trimestre à mi-temps, est pris en charge par la communauté de communes du Pays de Meslay Grez soit 6 250€)
- Vu la décision à l'unanimité du conseil communautaire du 30 juin 2015 décidant de répartir cette nouvelle charge entre les 23 communes de la communauté de communes sur la base de la répartition du FPIC 2015 et de déduire de l'Attribution de compensation des communes membres (où augmenter le reversement de l'Attribution de compensation pour celles qui reversent), la part de cette charge nouvelle du service commun ADS suivant les tableaux ci-annexés - tableau 1 pour l'année 2015 et tableau 2 pour l'année 2016 et les années suivantes-,
- Vu le 1^obis du V de l'article 1609 *nonies* C du CGI, dans sa rédaction issue de l'article 34 de la loi n°204-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificatives pour 2014, qui dispose qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, les attributions de compensation pourront être révisées librement par délibération concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et à l'unanimité des communes membres par délibération des conseils municipaux statuant à la majorité simple,

Après en avoir délibéré,

1 Valide la participation de la commune aux charges du service commun ADS sur la base des propositions validées par le conseil communautaire du Pays de Meslay Grez,

Valide la modification de l'attribution de compensation de la commune sur la base des montants figurants dans les tableaux ci annexés pour l'année 2015, l'année 2016 et les années suivantes identiques à 2016.

Commune de COSSE EN CHAMPAGNE				
	2014	2015	2016	2017 et années suivantes
Fonds national de Péréquation des	4 675,00 €	6 320,00 €	Non Connu	Non Connu
Charges nouvelle du	- €	345,00 €	690,00 €	690,00 €
Attribution de Compensation avant	5 020,86 €	5 150,66 €	5 150,66 €	5 150,66 €
Attribution de Compensation après prise en compte ADS	5 020,86 €	5 495,66 €	5 840,66 €	5 840,66 €

9 Questions diverses – Informations

- **Fermeture d'une classe au 1^{er} septembre 2015.** Une bonne équipe d'enseignantes est arrivée et coopérante avec la municipalité notamment dans le cadre des N-A-P.
- **Fonctionnement des N-A-P (nouvelles activités périscolaires)**

Mme le Maire liste les différentes activités extra-scolaires mises en place dans le cadre des NAP : cartonnage, calligraphie, jardinage, Espace ludique/bibliothèque, initiation boxe, photographie, découverte du patrimoine, théâtre et enfin chorale après les vacances de la Toussaint.
- **Restauration scolaire - Accueil périscolaire ;**

Adeline Poirrier, en contrat d'avenir sur le poste de cantinière a donné sa démission au 31 août 2015, Marie Lépine, en contrat CDD sur le poste de responsable de l'accueil périscolaire la remplace en attendant un nouveau recrutement. L'offre de candidature a été déposée sur le site de Pôle Emploi.
- **Centre de loisirs à Ballée.**

La commune de Préau a signé la convention, sa participation aura pour conséquence la baisse des participations communales. Pour les communes de Beaumont et Saint Loup du Dorat qui n'ont pas adhéré, le déficit est compensé par une augmentation significative de la participation financière demandée aux familles des communes concernées.
- **La commande des pierres pour l'empierrement des différents chemins communaux** reste à faire, compte tenu des devis similaires présentés par La Carrière de Saint Denis et Monsieur Lemaître de St Jean sur Erve, le conseil privilégie Monsieur Lemaître.
- **Le dossier de demande de transformation du logement de la poste en Etablissement Recevant du Public**, ERP, a reçu un avis favorable lors de la commission sécurité du 15 septembre 2015. Il reste en attente le passage en commission accessibilité.
- **Repas de pré-rentree entre les enseignants et les bénévoles N-A-P a eu lieu vendredi 31 août**

Au cours de ce repas convivial, les échanges ont été très constructifs et positifs.
- **Le club des aînés de Bannes va utiliser la salle des jeunes** pour leurs rencontres hebdomadaires les mercredis pendant la durée des travaux de la salle communale à Bannes. Cette mise à disposition de la salle est gratuite.
- **L'AMF, Association des Maires de France organise une journée de protestation samedi 19 septembre** relative à la baisse des dotations communales. Le conseil opte pour une information au public par le biais d'un article percutant dans la prochaine Babillarde.
- **Journées du patrimoine des 19 et 20 septembre 2015 ;**

L'église est restée ouverte de 8h00 à 20h00 animée par deux visites guidées à 14h30 et 16h30 le dimanche.
- **Journée « Sur les pas d'Adelyne Neveux » le 25 octobre.** Peintre, originaire de Ballée, Adelyne Neveux a peint les quatre oriflammes situées dans le chœur de l'église de Cossé en Champagne.
- **Accueil des migrants :** Mme le Maire informe le conseil que l'Etat versera une dotation de 1000 € pour chaque migrant accueilli par les collectivités territoriales, elle demande à l'ensemble des conseillers d'y réfléchir afin d'en discuter lors du prochain conseil.

La séance est levée à 23h50.